



Communiqué de l'Union des Syndicats CGT du Havre et de l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime.

6 mois ferme !

Telles sont les réquisitions du procureur de la république contre nos camarades Reynald KUBECKI et Jacques RICHER, tous deux secrétaires généraux de l'UL de Havre, poursuivis ce jour devant le Tribunal correctionnel.

Pour y arriver, le Procureur de la République s'y est pris en deux temps.

Premier temps : dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites, en septembre dernier, un cortège intersyndical a collé des affiches sur les vitres des locaux du Parti Socialiste et du Parti des Radicaux de Gauche. La plaque murale de la députée a été quelques jours remisee dans les locaux de l'Union Locale : 4 militants de la CGT, dont Reynald et Jacques, seront poursuivis pour « vol » ou « recel » de la plaque, et dégradation de bâtiment : le Procureur requiert 2 mois avec sursis contre chacun. ~~dont Reynald et Jacques.~~

Deuxième temps : lors d'un piquet en soutien à la grève de SPB (plate-forme téléphonique), le 10 janvier dernier, un huissier provoque le groupe, en chantant l'internationale et fixant les manifestants en photo. Jacques et Reynald interviennent, l'huissier les bouscule et perd son dossier dans des circonstances indéterminées. Nos deux camarades sont alors poursuivis pour violence et vol, dans un dossier totalement vide, basé exclusivement sur les déclarations contradictoires de l'huissier de justice. Leur plainte contre l'huissier ne sera même pas évoquée.

Tout cela a été parfaitement expliqué par nos avocats, qui ont remis ces affaires dans leur contexte.

En effet, ce n'est pas un hasard si les deux affaires sont jugées le même jour, l'objectif du parquet étant en fait de requérir de la prison ferme contre nos deux camarades.

Plusieurs milliers de manifestants étaient présents au Palais de Justice du Havre pour exprimer leur soutien.

Nous dénonçons l'acharnement du parquet et sa volonté de criminaliser l'action syndicale. C'est cette même volonté qui s'illustre dans les affaires de Roanne (appel du parquet contre la relaxe des 5 militants ayant refusés le prélèvement d'ADN), ou de Lyon (pourvoi en cassation du parquet contre l'arrêt de la Cour d'Appel ayant relaxé 2 responsables syndicaux, poursuivis pour ne pas avoir déclaré une distribution de tract). Dans ses

réquisitions, le Procureur a même évoqué d'autres manifestations où la CGT était partie prenante, expliquant qu'il fallait faire un tout !

A travers cet acharnement, il s'agit de faire pression sur les syndicalistes pour qu'ils abandonnent le terrain de luttes.

Nous sommes confiants, et savons que les juges ne se laisseront pas instrumentalisés.

Toucher un militant de la CGT, c'est toucher toute la CGT !

Le jugement sera rendu le 31 mars, à 13H30.

D'ores et déjà, nous mettons en place un comité de soutien unitaire pour la relaxe pure et simple de Reynald et Jacques et tous les militants poursuivis.

Pour tout contact

UL du Havre : Manuela DONA 06 75 81 78 98

UD 76 : Alain PAUBERT 06 83 86 05 44